



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 22 février 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
5 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
6 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
7 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
8 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Philippe DA SILVA LOPES
9 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
13 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
19 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
20 ENTRELACS	T Claire COCHET	
21 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
22 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération
23 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
24 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
25 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	Pouvoir de Colette PIGNIER
26 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
27 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	
28 MOTZ	T Daniel CLERC	
29 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
30 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
31 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	Départ après la 41 <sup>ème</sup> délibération
32 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Départ après la 36 <sup>ème</sup> délibération
33 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
34 SAINT OURS	T Louis ALLARD	Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération Départ après la 36 <sup>ème</sup> délibération
35 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
36 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
39 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
40 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
42 VOGLANS	T Martine BERNON	Départ après la 35 <sup>ème</sup> délibération
43 VOGLANS	T Yves MERCIER	

23 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Isabelle MOREAUX-JOUANNET
AIX-LES-BAINS	Esther POTIN
TRESSERVE	Christian ROUSSEL

**Autres présents non-votants :**

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 février 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 51 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants, et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 40 présents et 47 votants. Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 17      Année : 2022  
Exécutoire le : 01 MARS 2022  
Affichée le : 01 MARS 2022  
Visée le : 01 MARS 2022

### FINANCES AP/CP 029 – Programme Local de l'Habitat 2019/2025 Révision n°2

*Vu l'article L2311-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 21 mars 2019 relative à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2025,  
Vu la délibération du 2 octobre 2019 relative à l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2025,  
Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant ouverture de la gestion du PLH 2019/2025 en APCP,  
Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°1 pour ajustement du calendrier de réalisations*

Monsieur le Président rappelle que le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation incluant l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parcs publics et privés, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, ...).

Monsieur le Président rappelle les 5 grandes orientations du PLH approuvé le 2 octobre 2019 : Accompagner le parcours résidentiel, favoriser une production raisonnée de logements, agir sur le parc existant, répondre aux besoins des publics spécifiques, piloter la mise en œuvre du PLH et l'observation de l'habitat.

Le soutien financier apporté par Grand Lac concerne la production de 2 245 logements sociaux pour une enveloppe de 4 451 000 euros, le financement de 110 logements en accession sociale pour 220 000 euros.

Pour rappel, le conseil communautaire valide les révisions et la clôture des opérations gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP). Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est inchangé à 4 671 000 euros. Les crédits de paiement sont ajustés au regard des réalisations 2021.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatifs au PLH 2019/2025,

Aix-les-Bains, le 22 février 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 67
- Présents et représentés : 50
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## APCP029 - PLH\_2019\_2025 - Révisions Annexe

<b>OPERATION</b>	
Intitulé de l'opération :	APCP029 - PLH 2019/2025
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	154-16AP et 154-17AP
Montant initial de l'opération :	4 671 000,00 euros TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	4 671 000,00 euros ↗
Montant actualisé (révision n°2) :	4 671 000,00 euros ↗
	dont : Aides au logement PSLA*
	4 451 000,00 euros 220 000,00 euros
<b>DEPENSES</b>	
	<b>Aides au logement PSLA*</b>
Dépenses réalisées 2020	8 000,00 0,00
Dépenses réalisées 2021	35 000,00 12 000,00
Dépenses programmées 2022	830 000,00 35 000,00
Dépenses programmées 2023	830 000,00 35 000,00
Dépenses programmées 2024	830 000,00 35 000,00
Dépenses programmées 2025	1 918 000,00 103 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 451 000,00 220 000,00</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>	
Subventions attendues	<b>Proposé</b> 0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	4 671 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 671 000,00</b>

\* PSLA = Prêt social en location accession

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** AP/CP 029 - Programme Local de l'Habitat 2019/2025 - Révision n.2

---

**Date de transmission de l'acte :** 01/03/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 01/03/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4051 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220222-d4051-DE

---

**Date de décision :** 22/02/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions